

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018**

Objet : **VILLAGE DE L'INNOVATION EQUID'AIN**

-----  
Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTHOLON - BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT  
- BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - FRATTA - JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND -  
MARMILLON - MERCIER - PENON - PERRAUT - PRADEL - TOURNIER-BILLON  
-----

*Intervention d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire*

La CCI est sollicitée pour la deuxième année consécutive par l'Association Equid'Ain pour être partenaire de son "Village de l'Innovation", accueilli par le Jumping de Bourg-en-Bresse, du 24 au 27 mai 2018 à Ainterexpo.

Equid'Ain est une association loi 1901 dont l'objectif est de développer la notoriété de l'Ain à travers le cheval, susciter une synergie au sein et autour de la filière cheval et être facilitateur de contacts et d'échanges.

Soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et le Crédit agricole, Equid'Ain souhaite être moteur dans la détection et la mise en avant des innovations en organisant pour la deuxième fois un Pôle de l'innovation, Horse'innov.

6 entreprises implantées en région et sélectionnées sur le caractère innovant de leur produit ou services ont présenté leurs innovations devant un jury le 26 mai.

En 2017, la CCI avait attribué une subvention de 1 000 € à l'association Equid'Ain, participé au jury et relayé son opération sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

Equid'Ain propose à la Chambre de reconduire sa participation dans les mêmes conditions. Pour contribuer au rayonnement de la filière en apposant son logo et en participant au Trophée de l'innovation avec un temps de parole lors du cocktail de la remise des prix, en contrepartie d'un concours financier de 1 000 €.

Compte-tenu du poids économique représenté par la filière équine dans l'Ain, il vous est proposé l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Equid'Ain, suite à la participation au jury et au relais de l'opération sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

**L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire, donne son accord pour l'attribution d'une subvention de 1 000€ à l'association Equid'Ain, selon les conditions exposées ci-dessus.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	34
- Nombre de Membres présents .....	18
- Nombre de voix pour .....	18
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Original signé

Agnès BERTILLOT  
Vice-présidente Secrétaire

Patrice FONTENAT  
Président